

Délibération du Conseil Municipal Séance du 13 décembre 2021 à 18 heures 00

Présent(e)s:

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Pierre-Olivier MAHAUX, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanéé MARKARIAN, Marie BALSAN, Alexandre DESPESE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAUDEAU, Louis PENOT, Céline LUCAS, Jean-François GALLAND, Malika KARA LAOUAR, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Jimmy LEVACHER, Bruno CASARI, Bernard SIRONNEAU

Excusé(e)s représenté(e)s :

Renaud POUTOT par Mactar SENE
Adem BENCHELLOUG par Kérha AMIRI
Monica FERREIRA DA SILVA par Alexandre DESPESE
Annie ROCHE par Malika KARA LAOUAR

Objet : Budget Principal : Budget Primitif
Direction : Agglo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Monsieur le Maire expose :

La balance du Budget Principal qui vous est proposée ci-dessous présente l'équilibre des sections d'investissement et de fonctionnement en dépenses et recettes.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	76 711 643 €	76 711 643 €
Investissement	42 915 524 €	42 915 524 €
Total	119 627 167 €	119 627 167 €

Ci-dessous le détail des chapitres pour l'équilibre de la section fonctionnement en dépenses et recettes :

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	18 167 195,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	37 152 055,00	
014 - Atténuations de produits	3 453 000,00	
022 - Dépenses imprévues	350 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	1 904 131,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 259 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	10 029 123,00	
66 - Charges financières	784 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	441 100,00	
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	172 039,00	
013 - Atténuations de charges		192 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		73 800,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 870 550,00
73 - Impôts et taxes		54 500 000,00
74 - Dotations et participations		17 437 650,00
75 - Autres produits de gestion courante		463 310,00
76 - Produits financiers		10 000,00
77 - Produits exceptionnels		164 333,00
Section de fonctionnement	76 711 643,00	76 711 643,00

Ci-dessous le détail des chapitres pour l'équilibre de la section d'investissement en dépenses et recettes :

Chapitres	Dépenses	Recettes
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 800,00	
041 - Opérations patrimoniales	820 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 620 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles	1 257 710,00	
204 - Subventions d'équipement versées	3 108 713,00	
21 - Immobilisations corporelles	11 442 769,00	
23 - Immobilisations en cours	20 775 532,00	
27 - Autres immobilisations financières	7 000,00	
4581 - Opérations sous mandat	810 000,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 904 131,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations		3 080 750,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 259 000,00
041 - Opérations patrimoniales		820 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		2 750 000,00
13 - Subventions d'investissement		4 377 803,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		24 913 840,00
4582 - Opérations sous mandat		810 000,00
Section d'investissement	42 915 524,00	42 915 524,00

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Principal.

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Note de présentation brève et synthétique
- Rapport de présentation
- Budget primitif 2022 du budget principal

Délibération adoptée à la majorité absolue.

Votant pour : 42

Monsieur Nicolas DARAGON, Madame Véronique PUGEAT, Monsieur Franck SOULIGNAC, Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Lionel BRARD, Madame Nathalie ILIOZER, Monsieur Laurent MONNET, Madame Cécile PAULET, Monsieur Pierre-Olivier MAHAUX, Madame Kérha AMIRI, Monsieur Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Madame Marie-Françoise PASCAL, Monsieur Sylvain FAURIEL, Madame Peggy OBERT, Monsieur Renaud POUTOT, Madame Laurence DALLARD, Monsieur Georges RASTKLAN, Madame Morgane SAILLOUR, Monsieur Adem BENCHELLOUG, Madame Martine PERALDE, Madame Adeline TERRAIL, Madame Anne JUNG, Monsieur Jean-Luc CHAUMONT, Madame Nancie MASSIN, Monsieur Thomas BLACHE, Madame Michèle RAVELLI, Monsieur Claude CALANDRE, Madame Marie-Josée SEGUIN, Monsieur Pierre BREDEAU, Madame Virginie RIOLI, Monsieur Dominique REYNAUD, Madame Gayanée MARKARIAN, Madame Marie BALSAN, Monsieur Alexandre DESPESE, Madame Déborah REYNAUD, Monsieur Mactar SENE, Madame Monica FERREIRA DA SILVA, Monsieur Bruno CHAFFOIS, Madame Virginie THIBAudeau, Monsieur Louis PENOT, Madame Céline LUCAS, Madame Manon BELDA

Votant contre : 5

Madame Annie ROCHE, Monsieur Jean-François GALLAND, Madame Malika KARA LAOUAR, Monsieur Jimmy LEVACHER, Monsieur Bernard SIRONNEAU

S'abstenant : 2

Monsieur Florent MEJEAN, Monsieur Bruno CASARI

« Et ont les délibérants signé »

<p>Publié le : 17 décembre 2021</p>	<p>Pour extrait certifié conforme Par délégation du Maire, La Directrice Générale Adjointe,</p> <p></p> <p></p> <p>Véronique DEBEAUMONT</p>
--	--

BUDGET PRIMITIF

2022

VALENCE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 3
<u>1^{er} PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022</u>	
1.1 La section de fonctionnement	Page 3
1.1.1 Evolution des dépenses	Page 3
1.1.2 Evolution des recettes	Page 10
1.2 La section d'investissement	Page 13
1.2.1 L'investissement par chapitre	Page 13
1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat	Page 17
<u>2^{ème} PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES</u>	
2.1 Budget Latour Maubourg	Page 20
2.2 Budget Parkings	Page 21
<u>3^{ème} PARTIE : PRESENTATION DE L'ETAT DE LA DETTE</u>	
3.1 Budget principal	Page 22
3.2 Budget Latour Maubourg	Page 24
3.3 Budget Parkings	Page 24

INTRODUCTION

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2021, le Budget Primitif 2022 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

La préparation budgétaire 2022 s'inscrit dans les priorités du nouveau mandat débuté en 2020.

Les objectifs budgétaires du nouveau mandat sont dans la continuité de ceux du précédent mandat. Il s'agit de renforcer l'élan donné à la politique d'investissement dans le respect d'une gestion budgétaire rigoureuse et raisonnable des deniers publics.

En effet, dans la suite des éléments positifs constatés par la Chambre Régionale des Comptes, la ville de Valence a continué d'améliorer :

- son épargne brute : par une maîtrise des dépenses de gestion avec des efforts complémentaires de prudence en 2020, pour absorber les impacts décalés sur les recettes,
- son épargne nette : par une politique proactive de désendettement.

Tous ces efforts donnent des capacités complémentaires pour financer les investissements de demain, dans des conditions saines.

Toutes les données du Budget Primitif 2022 sont analysées dans ce rapport. Il se décline en trois parties :

- La première consiste à présenter l'équilibre budgétaire des sections de fonctionnement et d'investissement tant en recettes qu'en dépenses. Les propositions de l'exercice 2022 seront comparées avec celles du budget 2021.
- Les budgets annexes font l'objet de la deuxième partie.
- La troisième partie présente l'état de la dette.

1^{ère} PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2022 à **70 548 512 €**. Elles augmentent de **+3,7%** par rapport au budget primitif 2021 (67 999 973 €) ; soit en valeur absolue une augmentation de **+2,5 M€**.

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	16 723 485 €	18 167 195 €	1 443 710 €	8,6%
012 - Charges de personnel	36 068 883 €	37 152 055 €	1 083 172 €	3,0%
014 - Atténuation de produits	3 600 000 €	3 453 000 €	- 147 000 €	-4,1%
022 - Dépenses imprévues	150 000 €	350 000 €	200 000 €	133,3%
65 - Subventions et autres charges	9 878 866 €	10 029 123 €	150 257 €	1,5%
66 - Frais financiers	1 250 000 €	784 000 €	- 466 000 €	-37,3%
67 - Charges exceptionnelles	156 700 €	441 100 €	284 400 €	181,5%
68 - Provisions	172 039 €	172 039 €	- €	0,0%
TOTAL Dépenses réelles	67 999 973 €	70 548 512 €	2 548 539 €	3,7%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 809 300 €	4 259 000 €	449 700 €	11,8%
023 - Virement à la section d'investissement	1 539 685 €	1 904 131 €	364 446 €	23,7%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	73 348 958 €	76 711 643 €	3 362 685 €	4,6%

Ces évolutions sont à mettre en perspective avec le budget supplémentaire voté. En effet, la préparation budgétaire réalisée fin 2020 pour 2021 conservait un caractère atypique. Il est plus rationnel de comparer les dépenses de gestion à celles budgétisées en prenant en compte toutes les étapes budgétaires : BP + BS + DM de 2021.

L'évolution du coût des services publics apparaît maîtrisée puisqu'elle progresse de +2,2 % ce qui correspond approximativement à l'inflation constatée sur 2021. Cette tendance s'appuie essentiellement sur les charges à caractère général comme évoqué dans les paragraphes ci-après

	BP + BS + DM 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	17 409 479 €	18 167 195 €	757 716 €	4,35%
012 - Charges de personnel	36 614 383 €	37 152 055 €	537 672 €	1,47%
65 - Subventions et autres charges	9 914 496 €	10 029 123 €	114 627 €	1,16%
Dépenses de gestion	63 938 358 €	65 348 373 €	1 410 015 €	2,21%

➤ Les dépenses à caractère général : 18,2 M€ (chapitre 011)

Les charges à caractère général, nécessaires au bon fonctionnement de tous les équipements publics, représentent le quart du budget annuel global. Pour l'exercice 2022, leur niveau est en augmentation par rapport à 2021, qui fut une année spécifique du fait du COVID.

Focus fluides

Les dépenses liées aux consommations de fluides (dans l'item Achats de matières et fournitures) augmentent par rapport au BP 2021 (+414 230 €). Cette hausse se retrouve également dans les contrats d'énergie (+309 356 €) ; soit une augmentation globale de 723 586 €.

Consommations fluides	BP 2021	BP 2022		
Eau	646 900 €	598 550 €	-	48 350 € -7,5%
Energie - Electricité - Chauffage	1 955 150 €	2 428 430 €		473 280 € 24,2%
Carburant	279 000 €	268 300 €	-	10 700 € -3,8%
TOTAL	2 881 050 €	3 295 280 €		414 230 € 14,4%

Détail des variations

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Achats de matières et de fournitures	6 764 576 €	7 101 998 €	337 422 €	5,0%
Services extérieurs (entretien, maintenance...)	6 420 726 €	6 984 510 €	563 784 €	8,8%
Autres services extérieurs	2 942 545 €	3 473 439 €	530 894 €	18,0%
Impôts et taxes versés	595 638 €	607 248 €	11 610 €	1,9%
TOTAL	16 723 485 €	18 167 195 €	1 443 710 €	8,6%

Les principales variations constatées concernent les postes ci-après :

- Les postes de dépenses relatifs aux achats de matières et de fournitures (natures 60) augmentent par rapport au budget 2021. Il s'agit principalement de la hausse des dépenses liées à l'augmentation du prix de l'énergie comme présentée précédemment.
- Les postes de dépenses relatifs aux services extérieurs (natures 61) s'accroissent entre 2021 et 2022 de 563 784 €. Les principales variations sont les suivantes :
 - Nature 611 - Contrats de prestations de services, + 200 200 € au global : l'augmentation provient principalement de dépenses supplémentaires portées par le service Propreté Urbaine suite à la fin de la Régie de quartier ; le service devant assurer les prestations à la place de cette structure notamment pour VRH ; cette substitution doit également permettre une amélioration du service rendu aux populations. Elle donne lieu à une recette de VRH.
 - Nature 6135 – Locations mobilières, + 249 921 € au global : +140 000 € pour les locations de la direction de la culture dans la mesure où l'ensemble de la saison des animations et spectacles a pu être prise en compte cette année, +37 000 € pour les locations de la direction des sports, + 56 000 € pour celles de la propreté urbaine et + 19 000 € pour les espaces verts : il s'agit de la location de matériels et de véhicules pour assurer les missions ; de la même manière que pour les prestations de service, cela correspond à l'équipement nécessaire pour que les équipes rendent un service optimisé.
 - Nature 615211 – Entretien et réparations sur bâtiments publics, - 186 390 € au global : en 2021, une somme globale avait été inscrite à la direction des bâtiments pour les alarmes, la sécurité incendie, la sécurisation des toitures, l'entretien des VMC... cette somme n'apparaît plus en 2022 : les dépenses ont été réparties par type de bâtiment sur d'autres natures comptables afin de poursuivre l'entretien et le maintien du patrimoine ; ces ajustements correspondent essentiellement à une mise en cohérence avec les niveaux de réalisation sur les articles comptables.

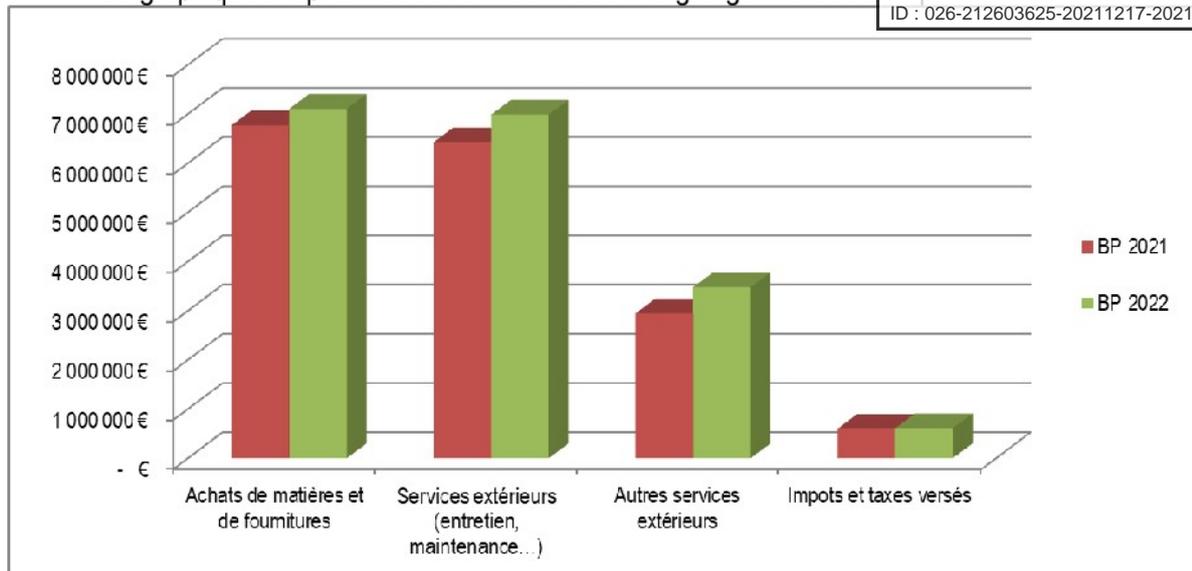
- Nature 6156 - Maintenance, + 309 356 € au global : il s'agit de l'augmentation des contrats d'énergie due à l'évolution du parc de bâtiment public (P2 : contrat et P3 : renouvellement du matériel). Les consommations sont imputées sur des natures 60 ;

Le poste budgétaire relatif aux autres services extérieurs (natures 62) augmente de 530 894 € par rapport au BP 2021. En effet, ce sont sur ces natures comptables que sont notamment imputés les frais relatifs aux animations et manifestations... qui ont été pour la plupart annulées en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2021, les crédits ont été délibérés lors du budget supplémentaire ; d'où un référentiel différent, ce qui explique la pertinence du retraitement réalisé ci-avant sur les dépenses de gestion.

Pour 2022, les principales variations sont les suivantes :

- Nature 6226 - Honoraires, + 113 208 € au global : ces augmentations correspondent à un accompagnement croissant des équipes. L'essentiel de l'accroissement provient des services rattachés à la DRH : + 50 000 € pour le service formation et + 19 000 € pour le pôle Santé Action sociale, le reste se répartit sur des prestations pour la direction Urbanisme (+ 30 000 €), pour le Musée (+ 9 000 €) et pour la Police Municipale (+ 9 000 €) ;
- Nature 6228 – Autres honoraires, + 359 305 € au global : notamment + 183 000 € pour la direction de la culture et + 45 000 € pour la direction des sports, du fait de l'inscription de l'intégralité des budgets d'animation comme évoqué précédemment, + 53 000 € pour le pôle Santé Action sociale de la DRH pour l'accompagnement des agents ;
- Nature 6236 – Frais de communication, - 98 840 € au global en raison d'un intéressement du prestataire à la régie publicitaire ;
- Nature 6261 – Frais d'affranchissement, - 32 000 € qui correspondent à des économies réalisées durablement dans le fonctionnement des services ;
- Nature 6282, Frais de gardiennage, + 62 520 € : il ne s'agit pas de dépenses croissantes mais de la bonne imputation des crédits de frais de gardiennage pour les équipements sportifs et culturels.
- Nature 62876 – Refacturations payées à l'Agglo, + 147 255 € au global : il s'agit principalement de la refacturation par l'Agglo de l'éclairage des voies privées de la ville;
- Les taxes diverses payées par la Collectivité croissent de 12 k€ (natures 63).

Le graphique ci-après illustre l'évolution des charges générales sur



➤ **Les charges de personnel : 37,152 M€ (chapitre 012)**

Après deux années marquées par un fonctionnement adapté des services du fait de la pandémie, la ville de Valence poursuit sa stratégie d'adaptation des effectifs afin de réaliser le plan de mandat.

Evolutions majeures

L'année 2021 marque, pour la deuxième année consécutive, un fonctionnement des services en période de crise sanitaire. Les protocoles sanitaires renforcés, notamment dans le scolaire et périscolaire et plus largement pour les activités recevant du public, impliquent un recours accru aux heures complémentaires et aux personnels contractuels non permanents.

Au stade actuel de l'évolution de la pandémie, nul n'est en mesure de prévoir la date d'un retour au fonctionnement normal de la collectivité, c'est pourquoi, le budget 2022 s'appuie sur une hypothèse de fonctionnement adapté jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Dans ce contexte, les effectifs d'agents permanents payés sont légèrement réévalués par rapport aux moyennes constatées en 2021 : 870 agents permanents payés prévus en moyenne en 2022 contre 853 constatés en moyenne en 2021.

S'agissant du recours aux agents non permanents, les effectifs payés moyens sont ramenés à 255 contre 260 constaté en 2021, postulant un retour à un fonctionnement normal à partir de juillet 2022.

Ce budget nécessite comme chaque année d'actionner différents leviers pour maîtriser les dépenses de personnel qui passent par des ajustements organisationnels quand les besoins s'expriment dans les services, mais aussi, une étude systématique concernant l'opportunité du remplacement des départs à la retraite ou des contractuels, de développement des compétences et de la polyvalence des agents, de l'accompagnement à la mobilité en interne, ou encore la création de passerelles entre collectivités.

Le budget 2022 prévoit, par ailleurs, d'absorber un ensemble de mesures réglementaires de nature à améliorer le pouvoir d'achat des agents à faible perspective d'évolutions salariales ou à favoriser l'apprentissage par la mise en place d'une nouvelle cotisation.

Suite aux décisions intervenues durant l'année 2021 pour conforter la politique sociale de la collectivité, le budget 2022 devra également prendre en compte une année complète de participation au titre de la mutuelle santé et de la prévoyance ainsi que l'augmentation des ratios d'avancement.

Les objectifs annuels du contingent d'heures complémentaires sont revus à la hausse pour tenir compte des protocoles sanitaires renforcés de crise pour les adapter aux besoins et nécessités de services et ce, concomitamment au retour aux 1607 heures annuelles réglementaires.

- enveloppe 2022 consacrée aux heures complémentaires : 700 000 € contre 500 000 € en 2021,
- enveloppe 2022 consacrée aux heures supplémentaires : 200 000 € contre 180 000 € en 2021.

Enfin, le budget 2022 devra amortir les effets du temps plus communément appelé l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont l'impact est estimé à 370 K€.

Les coûts supplémentaires liés au COVID étaient estimés de la manière suivante lors du BP 2021 :

Estimation impact COVID Ville de Valence Données Février 2021	Bilan 2020	Projection 2021	Projection 2022
Coûts supplémentaires	731 000	200 000	50 000

Avant d'avoir les résultats 2021 il apparait que les coûts supplémentaires seront supérieurs sur l'exercice 2021 d'environ 500 K€ notamment au travers des dépenses pour répondre aux protocoles sanitaire renforcés.

Les impacts 2022 seront eux aussi certainement plus importants que prévus au regard de la permanence des effets du protocole sur la seconde partie de l'année scolaire 2021-2022

Estimation impact COVID Ville de Valence prévision actualisée novembre 2021	Bilan 2020	Projection 2021	Projection 2022
Coûts supplémentaires	731 000	650 000	300 000

➤ **Les atténuations de produits : 3,5 M€ (chapitre 014)**

Dans le cadre du renforcement des mutualisations entre les communes et les intercommunalités, la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, a introduit la possibilité pour l'intercommunalité de déduire de l'attribution de compensation les charges des services communs (article L5211-4-2 du CGCT). La Ville de Valence a opté pour l'application de cette possibilité pour les charges de fonctionnement des services communs.

Ainsi, un montant de 3,453 M€ est inscrit en tant qu'attribution de compensation négative, qui vient en compensation notamment des charges de personnel des services communs et des charges relatives aux compétences transférées (ex : entretien des bâtiments ou des espaces publics, fournitures...).

➤ **Les dépenses imprévues : 350 000 € (chapitre 022)**

350 000 € ont été inscrits au titre des dépenses imprévues. Cette somme pourra être utilisée au besoin en cours d'exercice par un virement vers un autre chapitre.

➤ **Les autres dépenses de gestion courantes : 10 M€ (chapitre 65)**

Les crédits de ce chapitre regroupent les participations obligatoires (le SDIS), les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux personnes privées physiques ou morales, les pertes sur créances et les indemnités des élus. Il augmente entre 2021 et 2022 en raison de la hausse de 100 000 € de la contribution au SDIS.

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Contribution SDIS	3 300 000 €	3 400 000 €	100 000 €	3,0%
Subvention au CCAS	1 850 000 €	1 850 000 €	- €	0,0%
TOTAL	5 150 000 €	5 250 000 €	100 000 €	1,9%

L'enveloppe des subventions aux associations augmente de 21 000 € (**3,904 M€**) par rapport au BP 2021.

Les participations de la ville au financement des écoles privées et du centre santé famille sont également inscrites à ce chapitre.

La répartition des subventions aux associations par domaine d'activités est la suivante (article 6574) :

DOMAINES D'ACTIVITE	BP 2021	BP 2022
Administration générale	127 000 €	137 200 €
Action culturelle	214 650 €	229 250 €
Enseignement et formation	1 003 680 €	1 057 680 €
Jeunesse	832 156 €	811 962 €
Sports	1 359 600 €	1 230 186 €
Santé famille et Social	140 820 €	200 020 €
Sécurité et protection civile	13 230 €	12 000 €
Vitaville et redynamisation centre ville	38 000 €	66 590 €
Sortie des écoles	114 000 €	114 000 €
Valence en gastronomie	30 000 €	30 000 €
Aménagements urbains	10 000 €	15 225 €
TOTAL	3 883 136 €	3 904 113 €

L'état annexe du Budget primitif, relatif aux engagements de la Collectivité, identifie les associations bénéficiant des subventions au titre de l'année 2022.

➤ **Les charges financières : 784 000 € (chapitre 66)**

Les charges financières sont en nette diminution par rapport au BP 2021 (- 466 000 €).

En dehors des taux d'intérêt faibles dont la collectivité bénéficie, aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur le budget principal en 2021. Grâce à une gestion maîtrisée et efficace de la dette, les frais financiers sont en diminution pour 2022.

➤ **Les charges exceptionnelles : 441 100 € (chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 441 100 € et sont en augmentation par rapport au BP 2021 (+ 284 400 €). Elles concernent notamment les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs (65 000 €) et 275 000 € de charges exceptionnelles pour faire face aux opérations foncières en cours de négociation.

➤ **Les provisions : 172 039 € (chapitre 68)**

Il s'agit de provisions constituées à la demande de la Trésorerie. Par application de l'article L.2321-2 du CGCT, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé et communiqué par le comptable.

Ces provisions sont semi-budgétaires, impactant l'article 6817. Elles sont réparties entre provisions pour dépréciation des comptes de redevables et provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers.

Elles devront être actualisées chaque année, soit par une reprise sur provision au 7817, soit par un complément de provision selon les informations que fournira la Trésorerie.

Pour calculer le montant des provisions 2021, la Trésorerie s'était basée sur l'ensemble des titres émis jusqu'à fin 2018 et non soldés à ce jour. La provision demandée s'élève à 15% des sommes ainsi calculées.

Le montant pour 2022 n'étant pas connu ce jour, il est proposé d'inscrire le même montant qu'au BP 2021.

1.1.2 Evolution des recettes de la section de fonctionnement

Les recettes sont en augmentation de **+4,6 %** par rapport au BP 2021 soit en valeur absolue **+3,4 M €**.

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	199 000 €	192 000 €	- 7 000 €	-3,5%
70 - Produits des services	4 079 115 €	3 870 550 €	- 208 565 €	-5,1%
73 - Impôts et taxes	52 924 000 €	54 500 000 €	1 576 000 €	3,0%
74 - Dotations et participations	15 520 193 €	17 437 650 €	1 917 457 €	12,4%
75 - Produits de gestion courantes	414 600 €	463 310 €	48 710 €	11,7%
76 - Produits financiers	10 000 €	10 000 €	- €	0,0%
77 - Produits exceptionnels	130 250 €	164 333 €	34 083 €	26,2%
TOTAL Recettes réelles	73 277 158 €	76 637 843 €	3 360 685 €	4,6%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 800 €	73 800 €	2 000 €	2,8%
TOTAL Recettes de fonctionnement	73 348 958 €	76 711 643 €	3 362 685 €	4,6%

➤ **Les produits des services : 3,9 M€ (chapitre 70)**

La baisse prévue de 200 k€ entre le BP 2021 et le BP 2022 est principalement due à une modification de facturation des frais de réalisation du journal municipal qui intègre désormais la régie publicitaire.

Pour 2022, les postes de recettes sont notamment :

- Les redevances et droits des services périscolaires et la restauration : 1 350 000 €,
- La refacturation de prestations (692 704 €) et de personnel (247 750 €) auprès de l'Agglo,
- L'occupation du domaine public : 362 676 €,
- L'accueil de loisirs : 190 140 €,
- Les recettes issues du centre de vaccinations de la Direction Santé Publique : 180 000 €,
- Les droits de location sur la voie publique : 180 000 €,
- Les redevances et droits des services à caractère culturel dont Musée, Théâtre de la Ville... : 154 500 €,
- Le cimetière : 130 000 €.

➤ **Les Impôts et taxes : 54,5 M€ (chapitre 73)**

Le total du chapitre 73 regroupe la fiscalité directe et indirecte. Il passe de 52,9 M€ à 54,5 M€ ce qui correspond à une progression de + 3 % par rapport au budget 2021.

Cette croissance importante est essentiellement due à la dotation de solidarité communautaire (2,1 M€) telle que redéfinie par le nouveau pacte financier et fiscal de la Communauté d'agglomération. A l'inverse les contributions directes diminuent suite à la réduction de 50 % des assiettes de la taxe foncière des établissements industriels. La compensation fiscale correspondant est intégrée en 2022 au chapitre budgétaire 74 (1,5 M€).

En dehors de l'impact du nouveau pacte financier et fiscal et de la réforme fiscale des locaux industriels évoqués ci-avant, l'augmentation par rapport au budget 2021 s'appuie notamment sur les prévisions en

matière de taxe foncière. Pour rappel l'augmentation retenue est liée d'une part à l'évolution physique des bases d'habitation et économiques et d'autre part à l'actualisation automatique de celles-ci.

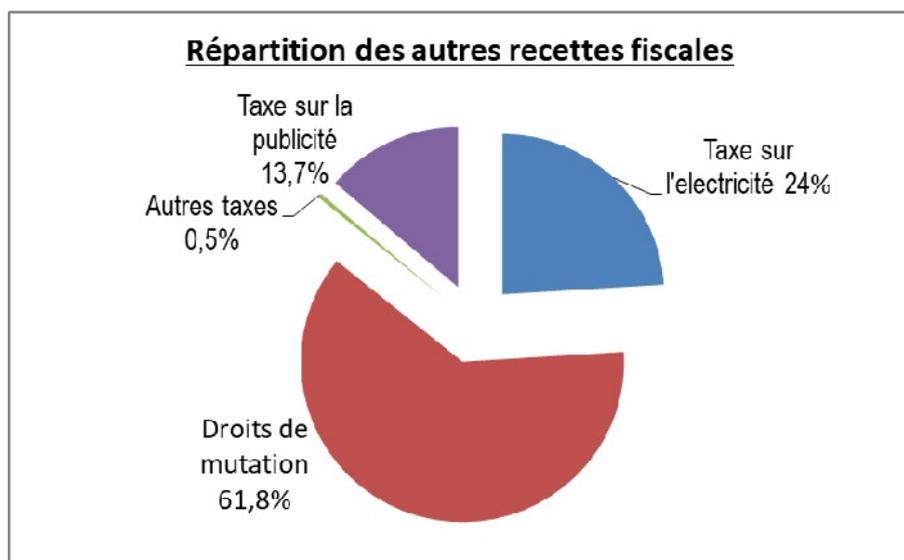
Cette dernière est différente pour les deux types de locaux à partir de 2019. Si les pratiques parlementaires n'évoluent pas, l'indexation des bases d'imposition, et ainsi de la taxe foncière, se distinguent à nouveau en 2022 en deux blocs distincts.

D'une part les valeurs locatives des locaux d'habitation devraient progresser entre 2,5% et 2,8%. Ce phénomène s'appuie sur une forme de rattrapage d'inflation puisque la revalorisation avait été de seulement 0,2% de 2020 à 2021. D'autre part, le niveau de baux des locaux professionnels reste stable. Les bases d'imposition de ces locaux devraient être relativement stabilisées pour la deuxième année consécutive.

En dehors de l'évolution automatique, il existe une évolution physique des bases. Il semble délicat d'affirmer de manière certaine une progression. Ainsi, le produit de la taxe foncière est revalorisé d'environ + 1,7% en 2022 par rapport au budget 2021, tandis que les trois taux d'imposition restent stables en 2022, comme depuis 2014. Le produit fiscal direct des trois taxes ménage est estimé à 48 millions d'euros.

Par ailleurs, au stade du budget primitif et suite à l'évolution du marché immobilier valentinois, un niveau de droits de mutation à titre onéreux a été projeté en 2022 à hauteur de la moyenne de ceux perçus ces cinq dernières années.

La fiscalité indirecte représente 8% du produit total. Elle regroupe la taxe locale sur la publicité extérieure, instaurée fin 2008 (0,6M€), les droits de mutation (2,7M€) et la taxe sur l'électricité (1,05M€), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur les terrains devenus constructibles (20 000 €).



➤ **Les dotations, participations et compensations : 17,4 M€ (chapitre 74)**

Il s'agit principalement de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2021 sont de 29,8 M€.

En €	2013	2018	2019	2020	2021	Estim. 2022
Dotation Forfaitaire	14 486 554	8 793 518	8 791 701	8 891 458	9 031 023	9 030 000
Dotation de Solidarité Urbaine	2 354 734	3 158 542	3 392 010	3 645 994	3 857 281	3 850 000
Dotation Nationale de Péréquation	101 903	253 568	304 282	365 138	438 166	430 000
TOTAL	16 943 191	12 205 628	12 487 993	12 902 590	13 326 470	13 310 000

Au total, ce sont 29,8 M€ perdus depuis 2013.

A l'heure de la réalisation des budgets, la loi de finances pour 2022 n'est pas encore votée. Il est probable que l'évolution de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation se poursuive. Le Budget supplémentaire ajustera ces montants en conséquence.

Les autres recettes de ce chapitre concernent notamment :

- La compensation au titre des exonérations des taxes foncières versée par l'Etat : 1,7 M €
- La Dotation générale de décentralisation : 335 000 €,
- Le FCTVA perçu en fonctionnement : 80 000 €.

➤ **Les autres produits de gestion courante : 463 310 € (chapitre 75)**

Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants.

➤ **Les produits financiers : 10 000 € (chapitre 76)**

Les produits financiers regroupent notamment les dividendes des actions détenues auprès de la CNR.

➤ **Les produits exceptionnels : 164 333 € (chapitre 77)**

S'agissant des produits exceptionnels, leur prévision est toujours très prudente et approximative. Il s'agit principalement de produits perçus au titre des sinistres et des contentieux divers. Des ajustements réguliers sont effectués lors des décisions modificatives afin d'intégrer les recettes perçues dans le budget annuel.

1.2 La section d'investissement

Le volume des investissements réels prévus en 2022 est de **42 M€**.

1.2.1 L'investissement par chapitre

Les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45 correspondent aux dépenses prévisionnelles d'équipement que les services municipaux réaliseront. Elles s'élèvent à **37,4 M€**, un montant important qui constitue une année charnière de la mise en œuvre de la politique ambitieuse d'investissement de ce mandat (28 M€ en 2021).

Le tableau ci-après récapitule les dépenses d'investissement réelles et d'ordre.

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
20 - Immobilisations incorporelles	624 890 €	1 257 710 €	632 820 €	101,3%
204 - Subventions d'équipement versées	2 861 390 €	3 108 713 €	247 323 €	8,6%
21 - Immobilisations corporelles	10 102 570 €	11 442 769 €	1 340 199 €	13,3%
23 - Immobilisations en cours	13 190 325 €	20 775 532 €	7 585 207 €	57,5%
27 - Autres immobilisations financières	- €	7 000 €	7 000 €	s.o.
45 - Opérations pour compte de tiers	1 404 918 €	810 000 €	- 594 918 €	-42,3%
TOTAL Dépenses d'équipement	28 184 093 €	37 401 724 €	9 217 631 €	32,7%
13 - Subventions à reverser	- €	- €	- €	s.o.
16 - Remboursement du capital de la dette	4 913 000 €	4 620 000 €	- 293 000 €	-6,0%
TOTAL Dépenses réelles	33 097 093 €	42 021 724 €	8 924 631 €	27,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	71 800 €	73 800 €	2 000 €	2,8%
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	820 000 €	320 000 €	64,0%
TOTAL	33 668 893 €	42 915 524 €	9 246 631 €	27,5%

➤ Les dépenses d'investissement

Le détail des principales opérations portées sur le BP 2022 seront présentées en infra dans la partie « Priorités du mandat » en page 17.

Le chapitre 20 regroupe les études: **1,3 M€**.

Les principales études prévues concernent principalement le schéma directeur immobilier et énergétique, les diagnostics et les missions de maîtrise d'œuvre sur bâtiment notamment pour des décontaminations amiante et plomb et les diagnostics liés à la politique de l'arbre.

Par ailleurs, les missions de maîtrise d'œuvre d'opérations d'envergure sont imputées au chapitre 23, comme les travaux.

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 3,1M€

Depuis 2020, ce chapitre porte l'attribution de compensation versée en investissement à l'Agglo d'un montant de 2,123 M€ pour 2022.

Hormis cette somme, la Ville participera à hauteur de 986 000 € auprès d'autres partenaires. Les plus importantes concernent :

- l'acquisition de matériels et équipements informatiques par la DCSI, service commun géré par la Communauté d'agglomération, 500 000 €,
- des enfouissements de réseaux portés par le SDED, 159 000 €,
- des subventions liées à l'habitat, 142 000 €,
- des aides aux entreprises en lien avec le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC), 110 000 €.

Le chapitre 21 d'un montant de **11,4 M€** regroupe les dépenses de travaux dont les opérations sont vouées à ne pas durer plus de 2 ans et des acquisitions de mobiliers, véhicules... Ce sont des dépenses portées principalement par le Département Technique.

Les crédits inscrits au **chapitre 23** pour un montant total de **20,8 M €** concernent les opérations pluriannuelles, en lien avec les autorisations de programme votées, notamment les travaux de rénovation des voiries dont celles liées au PRU2, la nouvelle cité de l'Escalade ou encore la restructuration de l'ilot Ferry.

On trouve **810 000 €** au **chapitre 45** : ce sont des dépenses qui sont intégralement refacturées et qui trouvent donc leur corollaire en recettes d'investissement.

Il s'agit principalement de dépenses de compétences Agglo (éclairage public, eaux pluviales...) que la ville exécute dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage sur des secteurs où la coordination des travaux est facilitée par cette procédure, notamment pour la rénovation des voiries, le PRU2...

Enfin, le chapitre 27 Autres immobilisations financières propose une dépense de 7 000 € pour les dépôts et cautionnements versés dans le cadre de locations immobilières.

Le tableau ci-après présente la **ventilation des crédits d'investissement par domaine d'activité** (chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45).

Domaines d'activité	BP 2021	BP 2022
Administration générale	2 161 000 €	3 091 200 €
Attribution de compensation	2 123 000 €	2 123 000 €
Sécurité et salubrité publique	732 100 €	870 700 €
Enseignement	2 607 500 €	3 694 050 €
Culture	2 045 325 €	2 543 510 €
Sports et jeunesse	5 791 418 €	9 868 522 €
Santé, social et famille	27 200 €	163 200 €
Actions pour le logement	67 000 €	295 000 €
Aménagement urbains et cadre de vie	12 281 550 €	14 045 492 €
Action économique	348 000 €	707 000 €
TOTAL	28 184 093 €	37 401 724 €

La partie relative aux aménagements urbains et cadre de vie, d'un montant de **14 M€**, est détaillée dans le tableau ci-après :

	BP 2021	BP 2022
Propreté urbaine	939 700 €	781 000 €
Réseaux	345 000 €	145 000 €
Etudes urbaines	14 240 €	9 660 €
Equipements de voirie	193 870 €	509 616 €
Voie communales	3 605 290 €	4 315 513 €
Espaces verts	3 348 700 €	4 701 500 €
Autres opérations d'aménagement*	3 834 750 €	3 583 203 €
TOTAL	12 281 550 €	14 045 492 €
*(dont 1,2 M € d'acquisitions foncières et 1 M€ pour le PRU2)		

➤ Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à **42,9 M€** dont **35,9 M€** de recettes réelles. Le tableau ci-après en présente la répartition par chapitre budgétaire :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 890 000 €	3 080 750 €	190 750 €	6,6%
10 - Dotations, fonds et réserves	2 700 000 €	2 750 000 €	50 000 €	1,9%
13 - Subventions d'investissement reçues	3 344 945 €	4 377 803 €	1 032 858 €	30,9%
16 - Emprunts et dettes	17 380 045 €	24 913 840 €	7 533 795 €	43,3%
23 - Avances sur travaux	100 000 €	- €	- 100 000 €	-100,0%
45 - Opérations pour compte de tiers	1 404 918 €	810 000 €	- 594 918 €	-42,3%
TOTAL Recettes réelles	27 819 908 €	35 932 393 €	8 112 485 €	29,2%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 539 685 €	1 904 131 €	364 446 €	23,7%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 809 300 €	4 259 000 €	449 700 €	11,8%
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	820 000 €	320 000 €	64,0%
TOTAL	33 668 893 €	42 915 524 €	9 246 631 €	27,5%

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) se déclinent comme suit :

- Les produits des cessions : 3,1 M€, il s'agit de la stratégie foncière 2014 ;
- Le FCTVA et le produit de la Taxe d'aménagement : 2,8 M€, il se stabilise;
- Les subventions d'investissement versées par les autres organismes: 4,4 M€ ;
- L'emprunt d'équilibre : 24,9 M€ ; il ne sera pas intégralement réalisé, il s'agit d'une projection corollaire du niveau de dépenses d'équipement envisagé pour 2022.
- Les opérations pour compte de tiers, que l'on retrouve en recettes et en dépenses : 810 000 € ;
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement : 7 M€.

La répartition des subventions à percevoir :

Le montant total des prévisions de subventions d'investissement à percevoir s'élève pour 2022 à 4,4 M €.

Les montants du tableau ci-dessous révèlent les montants attendus dans l'année (acomptes ou soldes), non les montants totaux des subventions obtenues :

Subventions perçues	BP 2021	BP 2022
Etat	949 279 €	1 611 285 €
Région	555 416 €	728 876 €
Département	260 000 €	957 000 €
Autres organismes	680 250 €	680 642 €
Produit des amendes de police	900 000 €	400 000 €
TOTAL	3 344 945 €	4 377 803 €

En détail, on trouve notamment :

- les subventions de l'Etat dans le cadre du PRU 2 pour 803 926 €,
- les subventions de l'Etat dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour 795 759 € (Cité de l'escalade, Lutte contre les ilots de chaleur urbains et rénovation des écoles),
- les subventions de la Région à hauteur de 728 876 € pour la Cité de l'Escalade, la restructuration de l'ilot Ferry, le déploiement de la vidéosurveillance,
- les subventions du Département à hauteur de 957 000 € pour la Cité de l'Escalade, des travaux structurants de voirie et la replantation d'arbres suite à l'épisode neigeux de 2019,
- le système de neutralisation de l'Agglo pour 527 000 €.

1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat

Les dix priorités de notre Plan de mandat sont déclinées dans le budget primitif 2022 :

1	Economie, Emploi, Commerce, Tourisme
---	--------------------------------------

2	Sécurité, Tranquillité publique
3	Mobilité, Stationnement, Voirie, Propreté
4	Nature en ville, Cadre de vie
5	Air, Climat, Transition énergétique
6	Grands projets, Urbanisme
7	Logement, Habitat
8	Santé, Solidarité
9	Education, Famille, Enfance, Jeunesse, Etudiants
10	Culture, Sport, Evènements

Les principales opérations prévues sur 2022

Les opérations présentées tiennent compte de l'exercice de compétences distinctes entre ville et Agglo (ex : culture, déplacements, économie... sont exercées en quasi-totalité par l'Agglo).

L'indication AP (Autorisation de programme) indique que les montants affichés en 2022 sont des crédits de paiement, ils ne reflètent pas le montant global de l'opération.

Economie, Emploi, Commerce, Tourisme

- AP Réhabilitation du centre-ville : 210 000 € dont 95 000 € pour la maîtrise d'œuvre globale de l'opération et 80 000 € pour la rénovation de l'éclairage de la halle St Jean ;
- Actions de dynamisation du centre-ville : 225 000 € dont 110 000 € d'aides aux entreprises dans le cadre du FISAC, 50 000 € pour la réalisation d'œuvre de street-art dans le cadre de la théâtralisation du parcours marchand et 50 000 € pour le « plan lumière ».

Sécurité, Tranquillité publique

- AP Extension des dispositifs de vidéo protection : 275 000 € ;
- Sécurité civile : 91 000 € notamment pour la création ou remplacement de poteaux d'incendie dans le cadre de la mise en adéquation de notre réseau de défense incendie par rapport aux risques à défendre dans les quartiers ;
- Sécurité publique : 79 700 € dont 51 100 € pour l'acquisition d'armes, gilets pare-balles, de caméras piétons...

Mobilité, Stationnement, Voirie, Propreté

- AP Voirie et mobilité : 4,2 M€, les principales opérations de requalification sur 2022 sont : Avenue de Provence (carrefours Epervière et Comète), Boulevard Maréchal Juin, Avenue de Chabeuil, Rue Kiki Latry, Rue Pierre de Coubertin, Rue Edouard Branly, Rue Chorier ;
- AP Voiries du PRU2 : 905 000 €, principalement Place du 11 novembre et Place Dunkerque ;
- AP Matériels et mobiliers espace public : 847 000 € avec notamment l'acquisition d'une balayeuse et le déploiement des corbeilles bi-flux pour la propreté urbaine et l'achat d'un tracteur et d'une tondeuse plateau pour les espaces verts ;
- PUP Bonnardel : 220 000 € pour les travaux ;

- Intégration des voies privées : 188 029 €, pour 2022 il s'agit de l'axe Mialarmé et de la Rue de Casablanca ;

Nature en ville, Cadre de vie

- AP Nature en ville : 4 050 500 € dont 1 397 500 € pour la plantation d'arbres dans le cadre de la lutte contre les ilots de chaleur urbains, 710 000 € pour l'aménagement de la ViaRhona au sein du Parc Jouvét, 400 000 € pour le réaménagement du parc Benjamin Delessert, 300 000 € pour la rénovation d'aires de jeux (Place des Aravis, Vellan, Vedrines, Thabor), 150 000 € pour la rénovation du Square Bonzon, place Marx Dormoy ;
- AP Serres de production florale : 100 000 €, mission AMO et travaux pour l'installation des productions estivales et création d'un espace de stockage ;

Grands projets, Urbanisme

- AP secteur Bayot : 172 000 € pour le paiement du solde de l'opération,
- AP restructuration de l'ilot Ferry : 2 589 000 €,
- AP révision du Plan Local d'Urbanisme : 18 000 €,
- AP Basse ville : 450 000 € principalement pour les travaux rue Jean Bouin, rue Jacquet et rue Saint Martin ;

Logement, Habitat

- 142 000 € Amélioration et embellissement du Bâti dont 135 000 € Aide au ravalement de façades.

Education, Famille, Enfance, Jeunesse, Etudiants

- AP Travaux écoles : 3,3 M€ dont
 - 560 000 € pour les travaux de réfection de la cour de l'école élémentaire Archimbaud et des travaux de faux-plafonds et luminaires,
 - 455 000 € pour une première tranche de la rénovation intérieure de l'école élémentaire Lagrange et la réfection de la cour de l'école,
 - 445 000 € pour la poursuite des travaux de sobriété énergétique, la révision de la toiture et de la verrière à l'école élémentaire Freinet,
 - 370 000 € pour le changement des menuiseries de la façade Est, des modifications sur les stores et le chauffage de l'école élémentaire Valles,
 - 105 000 € pour des travaux de décontamination et de peinture à l'école maternelle Chauffour,
 - 90 000 € pour la réfection des blocs sanitaires de l'école maternelle Rolland,
 - des travaux de mise en accessibilité : écoles élémentaires Abel et Buisson, écoles maternelles La Bruyère et Condorcet par exemple ;

- AP Travaux bâtiments socioculturels : 1,1 M€ dont
 - 480 000 € pour le Centre éducatif Samuel Paty : études, programmation et premiers travaux,
 - 355 000 € pour des travaux à la MPT du Plan, suite aux éléments donnés par les assurances,
 - 100 000 € pour le remplacement de la verrière métallique et de sols souples à la MJC Chateaufort ;
- 383 750 € pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour les écoles et les bâtiments socioculturels dont 135 000 € d'acquisition d'alarmes pour les écoles dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Culture, Sport, Evènements

- AP Travaux équipements sportifs : 6,6 M€ dont
 - 3,8 M€ pour la Cité de l'escalade
 - 644 200 € pour le remplacement du terrain synthétique et des travaux d'accessibilité au stade Briffaut,
 - 480 544 € pour la relocalisation du tir olympique,
 - 250 000 € pour le mur d'escalade de la Halle Chaban Delmas,
 - 200 000 € pour l'acquisition d'une tribune, Stade de la Chamberlière,
- AP Travaux équipements culturels : 765 210 € pour des travaux au Théâtre de la ville, au Musée et au Mistral Palace ;
- AP Travaux patrimoine historique : 1,7 M€ dont
 - 568 000 € pour la Maison des Têtes,
 - 341 000 € pour l'Eglise Notre Dame principalement 300 000 € pour le remplacement de la chaufferie,
 - 259 200 € pour l'abbaye St Ruf
- AP Travaux vie associative : 166 600 € pour des travaux à la Maison de la vie Associative ;
- 340 200 € pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour les équipements sportifs, culturels et associatifs.

Investissement courant

- Cimetière : 290 650 € notamment pour la réfection du mur de clôture et des sanitaires,
- Amélioration du cadre de travail des agents : 258 000 € pour le CTM, 45 000 € pour le remplacement de menuiseries au CGV, 25 000 € pour le futur local Propreté urbaine rue Barrot, 23 000 € pour la rénovation du poste de police municipal de Valensolles.

2^{ème} PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

2.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le budget annexe Latour Maubourg s'équilibre en fonctionnement à hauteur de **78 600 €** et en investissement à **233 500 €**.

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Réelles	52 500 €	78 600 €
	Ordres	26 100 €	- €
Total		78 600 €	78 600 €

		Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	Réelles	233 500 €	207 400 €
	Ordres	- €	26 100 €
Total		233 500 €	233 500 €

Le Budget Annexe Latour Maubourg a pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

En fonctionnement, la recette provient de la location de 3 modules des Ecuries Ouest à Radio France Bleu.

Pour 2022, les crédits proposés en investissement relèvent du remboursement du capital des emprunts en cours. En recettes, 207 400 € devraient être perçus dans le cadre de cessions immobilières.

2.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019 ce budget retrace l'intégralité des dépenses et recettes de la politique de stationnement.

Ce budget prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- stationnement payant en bordure de voirie.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de **1 595 743 €** et en investissement à **668 635 €**.

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Réelles	907 108 €	1 555 743 €
	Ordres	688 635 €	40 000 €
Total		1 595 743 €	1 595 743 €

		Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	Réelles	628 635 €	- €
	Ordres	40 000 €	668 635 €
Total		668 635 €	668 635 €

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses suivantes apparaissent :

-le chapitre 011, charges à caractère général, d'un montant de 355 865 €,

-le chapitre 012, charges de personnel, d'un montant de 495 000 €.

En recettes, on retrouve notamment 1 484 543 € de produits du stationnement payant.

En section d'investissement, on trouve principalement des crédits pour l'acquisition d'horodateurs.

3^{ème} PARTIE : L'ETAT DE LA DETTE

3.1 Budget Principal

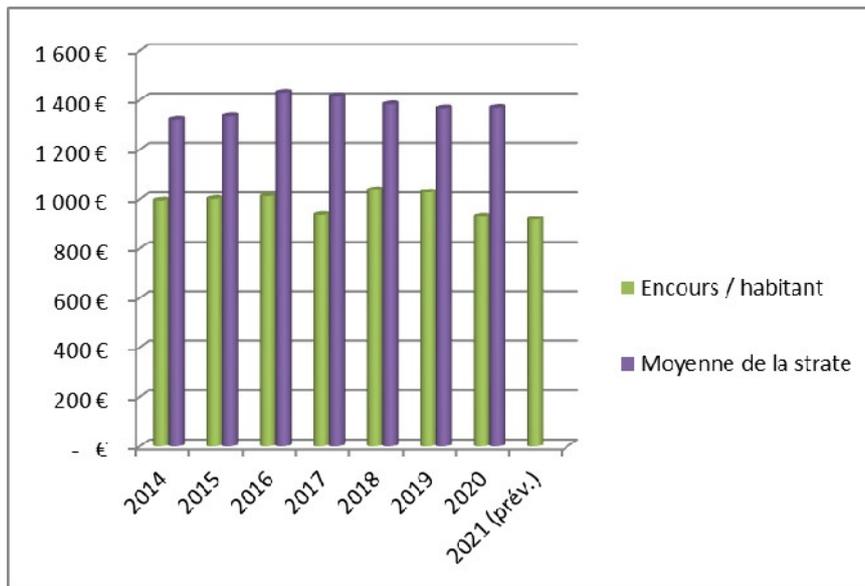
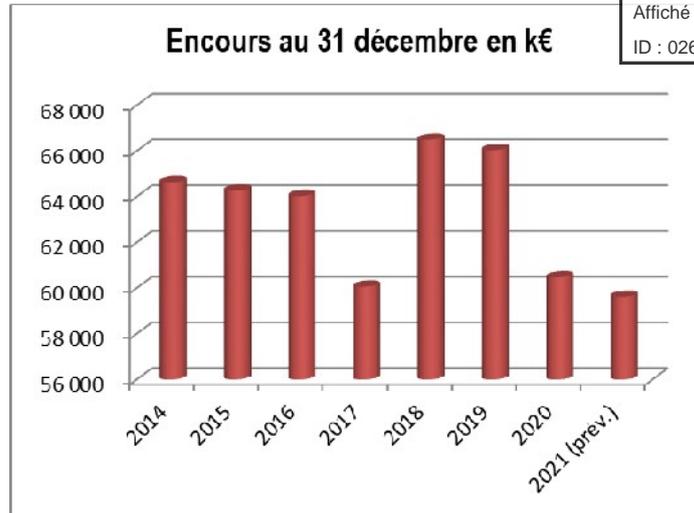
Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2021 sur le budget principal.

Evolution de l'encours de la dette Source : MINEFI – Comptes des Communes

En Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prév.)
Encours au 31 décembre en k€	64 626	64 259	64 032	60 060	66 492	66 038	60 469	59 622
Encours / habitant	995 €	1 002 €	1 012 €	938 €	1 036 €	1 027 €	931 €	918 €
Moyenne de la strate	1 322 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 368 €	1 370 €	n.c.

Pour rappel, le montant de dette prévu au BP 2014 était de 72,2 M €.

En 2020, grâce aux efforts de stabilité sur le dernier mandat, l'encours est repassé sous les 1 000 € par habitant.



L'encours par habitants de la Ville de Valence demeure toujours bien inférieur à la moyenne de la strate des communes entre 50 000 et 100 000 habitants.

Projections au 31 décembre 2021 :

La dette du Budget Principal de la Ville compte 26 lignes d'emprunts. Les deux prêts swaps sont échus. Ils n'apparaissent plus dans l'encours de dette.

Capital restant dû (CRD) 59 622 475 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 1,35 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 11 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 10 mois	Nombre de lignes 26
--	-------------------------------------	--	--	------------------------

L'encours de la dette est composé ainsi :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	38 902 519 €	65,25%	1,53%
Variable	5 566 667 €	9,34%	0,61%
Livret A	15 153 290 €	25,42%	1,18%
Ensemble des risques	59 622 475 €	100,00%	1,35%

Répartition par prêteur

CRD = Capital restant dû

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 353 290 €	27,43%
CAISSE D'EPARGNE	12 200 407 €	20,46%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10 550 828 €	17,70%
SOCIETE GENERALE	9 200 000 €	15,43%
SFIL CAFFIL	7 820 222 €	13,12%
CREDIT MUTUEL	3 497 729 €	5,87%
Ensemble des prêteurs	59 622 475 €	100,00%

Classification du risque

L'ensemble de la dette est sécurisée et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Perspectives pour 2022

Le financement des investissements et la gestion de la dette sont étroitement liés à la stratégie budgétaire pluriannuelle de la collectivité et notamment sa politique d'investissement. La stratégie d'endettement est définie à partir de la présentation prospective des actions de la collectivité, de leurs implications budgétaires et des choix de financements induits.

Pour l'année 2022, un emprunt d'équilibre a été inscrit et le montant sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réellement constatées. L'objectif est de stabiliser l'emprunt, en prévoyant un recours équivalent aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital de la dette, soit 4,6 M€ maximum à contractualiser.

3.2 Budget Latour Maubourg

Projections au 31 décembre 2021 :

Capital restant dû (CRD)  3 192 984 €	Taux moyen (ExEx, Annuel)  1,69 %	Durée de vie résiduelle  13 ans et 9 mois	Durée de vie moyenne  7 ans	Nombre de lignes  4
---	---	---	---	---

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 630 484 €	51,06%	3,11%
Variable	1 562 500 €	48,94%	0,20%
Ensemble des risques	3 192 984 €	100,00%	1,69%

Prêteur	CRD	% du CRD
ARKEA	1 562 500 €	48,94%
SOCIETE GENERALE	1 200 000 €	37,58%
CAISSE D'EPARGNE	430 484 €	13,48%
Ensemble des prêteurs	3 192 984 €	100,00%

L'ensemble de la dette est sécurisée et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années, de nouveaux emprunts ne seront pas contractés en 2022.

3.3 Budget Parkings

Projections au 31 décembre 2021 :

Capital restant dû (CRD) 933 223 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 1,05 %	Durée de vie résiduelle 13 ans et 1 mois	Durée de vie moyenne 7 ans et 2 mois	Nombre de lignes 1
---------------------------------------	-------------------------------------	---	---	-----------------------

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	933 223 €	100,00%	1,05%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	933 223 €	100,00%	1,05%

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	933 223 €	100,00%
Ensemble des prêteurs	933 223 €	100,00%

L'ensemble de la dette est sécurisée et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Pour 2022, ce budget s'équilibre sans recours à un nouvel emprunt.



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 22 novembre 2021.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 70 458 512 €, soit une augmentation de 3,7% par rapport au BP 2021. Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	16 723 485 €	18 167 195 €	1 443 710 €	8,6%
012 - Charges de personnel	36 068 883 €	37 152 055 €	1 083 172 €	3,0%
014 - Atténuation de produits	3 600 000 €	3 453 000 €	- 147 000 €	-4,1%
022 - Dépenses imprévues	150 000 €	350 000 €	200 000 €	133,3%
65 - Subventions et autres charges	9 878 866 €	10 029 123 €	150 257 €	1,5%
66 - Frais financiers	1 250 000 €	784 000 €	- 466 000 €	-37,3%
67 - Charges exceptionnelles	156 700 €	441 100 €	284 400 €	181,5%
68 - Provisions	172 039 €	172 039 €	- €	0,0%
TOTAL Dépenses réelles	67 999 973 €	70 548 512 €	2 548 539 €	3,7%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 809 300 €	4 259 000 €	449 700 €	11,8%
023 - Virement à la section d'investissement	1 539 685 €	1 904 131 €	364 446 €	23,7%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	73 348 958 €	76 711 643 €	3 362 685 €	4,6%

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges de personnel,
- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Achats de matières et de fournitures	6 764 576 €	7 101 998 €	337 422 €	5,0%
Services extérieurs (entretien, maintenance...)	6 420 726 €	6 984 510 €	563 784 €	8,8%
Autres services extérieurs	2 942 545 €	3 473 439 €	530 894 €	18,0%
Impôts et taxes versés	595 638 €	607 248 €	11 610 €	1,9%
TOTAL	16 723 485 €	18 167 195 €	1 443 710 €	8,6%

Les consommations de fluides (eau, énergie, électricité, chauffage et carburant) représentent 3 295 280 € dans la catégorie Achats de matériels et fournitures,

Les principales augmentations proviennent

- des fluides : en plus des consommations qui augmentent de 414 230 €, les contrats croissent de 309 356 €, soit une augmentation globale de 723 586 € ;
 - de la prise en compte en année pleine d'animations, événements qui n'avaient pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire ;
 - de prestations effectuées par le service Propreté Urbaine en lieu et place de la Régie de quartier. Elle donne lieu à une recette de VRH.
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations pour 3 904 113 €, et la contribution au SDIS pour 3 400 000 €,
 - Les atténuations de produit correspondant à l'attribution de compensation négative auprès de Valence Romans Agglo.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 représentent 76 637 843 €. Elles sont en augmentation de 4,6% par rapport au BP 2021 et sont réparties ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	199 000 €	192 000 €	- 7 000 €	-3,5%
70 - Produits des services	4 079 115 €	3 870 550 €	- 208 565 €	-5,1%
73 - Impôts et taxes	52 924 000 €	54 500 000 €	1 576 000 €	3,0%
74 - Dotations et participations	15 520 193 €	17 437 650 €	1 917 457 €	12,4%
75 - Produits de gestion courantes	414 600 €	463 310 €	48 710 €	11,7%
76 - Produits financiers	10 000 €	10 000 €	- €	0,0%
77 - Produits exceptionnels	130 250 €	164 333 €	34 083 €	26,2%
TOTAL Recettes réelles	73 277 158 €	76 637 843 €	3 360 685 €	4,6%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 800 €	73 800 €	2 000 €	2,8%
TOTAL Recettes de fonctionnement	73 348 958 €	76 711 643 €	3 362 685 €	4,6%

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement la taxe d'habitation et les taxes foncières dont les taux n'ont pas augmenté depuis 2014 (Taxe d'habitation : 17,20%, Taxe sur le foncier bâti : 25,17% et Taxe sur le foncier non bâti : 48,28 %),
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat estimées à 13,3 M €,
- Les produits des services : refacturation de prestations et d'agents auprès de Valence Romans Agglo, recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, les entrées du Musée, du Théâtre de la Ville, les redevances d'occupation du domaine public...

II. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2022 est de 37,4 M€.

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
20 - Immobilisations incorporelles	624 890 €	1 257 710 €	632 820 €	101,3%
204 - Subventions d'équipement versées	2 861 390 €	3 108 713 €	247 323 €	8,6%
21 - Immobilisations corporelles	10 102 570 €	11 442 769 €	1 340 199 €	13,3%
23 - Immobilisations en cours	13 190 325 €	20 775 532 €	7 585 207 €	57,5%
27 - Autres immobilisations financières	- €	7 000 €	7 000 €	s.o.
45 - Opérations pour compte de tiers	1 404 918 €	810 000 €	- 594 918 €	-42,3%
TOTAL Dépenses d'équipement	28 184 093 €	37 401 724 €	9 217 631 €	32,7%
13 - Subventions à reverser	- €	- €	- €	s.o.
16 - Remboursement du capital de la dette	4 913 000 €	4 620 000 €	- 293 000 €	-6,0%
TOTAL Dépenses réelles	33 097 093 €	42 021 724 €	8 924 631 €	27,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	71 800 €	73 800 €	2 000 €	2,8%
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	820 000 €	320 000 €	64,0%
TOTAL	33 668 893 €	42 915 524 €	9 246 631 €	27,5%

Les principaux projets sont répartis ainsi :

Domaines d'activité	BP 2022
Administration générale	3 091 250 €
Attribution de compensation	2 123 000 €
Sécurité et salubrité publique	870 700 €
Enseignement	3 694 050 €
Culture	2 543 510 €
Sports et jeunesse	9 868 522 €
Santé, social et famille	163 200 €
Actions pour le logement	295 000 €
Aménagement urbains et cadre de vie	14 045 492 €
Action économique	707 000 €
TOTAL	37 401 724 €

Ils concernent les opérations suivantes, en adéquation avec les priorités du Plan de Mandat :

- La poursuite du Plan Arbres et la lutte contre les ilots de chaleur urbains
- Les travaux dans les écoles avec par exemple, la réfection de Archimbaud, des travaux de sobriété énergétique à l'école Freinet, des travaux de peinture à l'école maternelle Chauffour... ;
- Des travaux dans le domaine socio-éducatif avec la restructuration de l'îlot Ferry, les études liées au Centre Educatif Samuel Paty, des travaux à la MPT du Plan... ;
- Des travaux de rénovation des voiries avec notamment la réfection de carrefours Avenue de Provence, le réaménagement du Boulevard Maréchal Juin, Avenue de Chabeuil, Rue Kiki Latry...;
- La poursuite des travaux de la Cité de l'Escalade ;
- L'extension des dispositifs de vidéo-protection.

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 35 932 393 € pour 2022 :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 890 000 €	3 080 750 €	190 750 €	6,6%
10 - Dotations, fonds et réserves	2 700 000 €	2 750 000 €	50 000 €	1,9%
13 - Subventions d'investissement reçues	3 344 945 €	4 377 803 €	1 032 858 €	30,9%
16 - Emprunts et dettes	17 380 045 €	24 913 840 €	7 533 795 €	43,3%
23 - Avances sur travaux	100 000 €	- €	- 100 000 €	-100,0%
45 - Opérations pour compte de tiers	1 404 918 €	810 000 €	- 594 918 €	-42,3%
TOTAL Recettes réelles	27 819 908 €	35 932 393 €	8 112 485 €	29,2%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 539 685 €	1 904 131 €	364 446 €	23,7%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 809 300 €	4 259 000 €	449 700 €	11,8%
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	820 000 €	320 000 €	64,0%
TOTAL	33 668 893 €	42 915 524 €	9 246 631 €	27,5%

Les principaux postes sont :

- Les produits des cessions : 3,1 M€,
- Le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement : 2,8 M€,
- L'emprunt d'équilibre : 24,9 M€,
- Les subventions d'investissement versées par les autres organismes: 4,4 M€ avec notamment :
 - les subventions de l'Etat dans le cadre du PRU 2 pour 803 926 €,
 - les subventions de l'Etat dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour 795 759 € (Cité de l'escalade, Lutte contre les ilots de chaleur urbains et rénovation des écoles),
 - les subventions de la Région à hauteur de 728 876 € pour la Cité de l'Escalade, la restructuration de l'îlot Ferry, le déploiement de la vidéosurveillance,
 - les subventions du Département à hauteur de 957 000 € pour la Cité de l'Escalade, des travaux structurants de voirie et la replantation d'arbres suite à l'épisode neigeux de 2019 ;
- Les opérations pour compte de tiers, que l'on retrouve en recettes et en dépenses : 810 000 €.
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement : 7 M€.

III. Etat de la dette

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2021 sur le budget principal.

L'encours de dette détenu par la Ville au 31 décembre 2021 sera de 59,6 M €, ce qui représente un encours de 918 € par habitant. Pour mémoire, le BP 2014 prévoyait un encours de dette à 72,2 M€.

La dette du Budget Principal de la Ville compte 26 lignes d'emprunts.



L'ensemble de l'encours de dette est sécurisé.

Pour l'année 2022, un emprunt d'équilibre a été inscrit et le montant sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réellement constatées. L'objectif est de stabiliser l'emprunt, en prévoyant un recours équivalent aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital de la dette, soit 4,6 M€ maximum à contractualiser.

IV. Les budgets annexes

4.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le Budget Annexe Latour Maubourg a pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

Pour 2022, le budget annexe Latour Maubourg s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 78 600 € et en investissement à 233 500 €.

En fonctionnement, la recette de 78 600 € provient de la location de 3 modules des Ecuries Ouest à Radio France Bleu. Les crédits proposés en investissement relèvent du remboursement du capital de la dette.

Au 31 décembre 2021, la dette de ce budget se présentera ainsi



4.2 Le budget annexe Parkings

Depuis le BP 2019, ce budget révèle une présentation complète des dépenses et recettes de la politique de stationnement. Il prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- stationnement payant en bordure de voirie.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 595 743 € et en investissement à 668 635 €.

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses suivantes apparaissent :

- le chapitre 011 charges à caractère général, d'un montant de 355 865 €,
- le chapitre 012 charges de personnel, d'un montant de 495 000 €.

En section d'investissement, on trouve principalement des crédits pour l'acquisition d'horodateurs.

Au 31 décembre 2021, la dette de ce budget se présentera ainsi

